



1ERE INSCRIPTION EN DOCTORAT SCIENCES, INGENIERIE, SANTE

1ERE ETAPE : PRISE DE CONTACT AVEC VOTRE ECOLE DOCTORALE

En accord avec votre Directeur-riche de thèse, retournez le formulaire de 1^{ère} inscription en indiquant une adresse e-mail valide.

2EME ETAPE : INSCRIPTION DANS VOTRE ECOLE DOCTORALE

1. Munie des identifiants reçus par e-mail, connectez-vous à [l'application web SIGED](#).
2. Créez votre dossier en fournissant les informations demandées et en déposant les pièces requises :
 - Onglet « cursus » : diplôme de Master recherche et relevé de notes des années de Master,
 - Onglet « financement » : tout document attestant de votre financement,
 - Onglet « documents complémentaires » : C.V., projet de thèse, Charte du doctorat et avenant de l'E.D. 488 signés par toutes les parties, convention de formation signée par toutes les parties, projet professionnel, document d'identité (carte d'identité ou passeport).
3. Lorsque toutes les données sont saisies, vous pouvez soumettre votre demande pour validation.
4. SIGED prévoit la validation électronique de votre demande par votre Directeur-riche de thèse, votre Laboratoire, puis votre Ecole doctorale (***inutile de faire signer le dossier manuellement***).

3EME ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ETABLISSEMENT OPERATEUR

Vous devez souscrire préalablement la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC), connexion possible sur le site à partir du 1er juillet pour l'année universitaire suivante sur : messervices.etudiant.gouv.fr

5. Lorsque votre dossier SIGED est validé (6/6), vous devez renvoyer un dossier d'inscription (reçu par e-mail) à Maison de l'Université, DRV – Etudes doctorales, 10 rue Tréfilerie St-Etienne Cedex 2.
6. Votre dossier doit être accompagné des pièces suivantes :
 - Dossier SIGED, les rubriques en italiques complétées manuellement,
 - Attestation de responsabilité civile privée pour l'année en cours,
 - Attestation CVEC pour l'année en cours,
 - Attestation d'inscription à l'étranger pour l'année en cours pour les étudiants en cotutelle réglant leurs droits à l'étranger.
 - Photo d'identité et copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
 - Chèque de 380 euros à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Jean Monnet,
 - Enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
7. Vos certificats de scolarité et votre carte d'étudiant-e vous seront transmis par courrier.